

LE CONTRAT DE BENEVOLAT

ASSOCIATION VISTA

VISTA est une association vendéenne qui lutte contre l'exclusion, sous toutes ses formes, afin de permettre à chaque personne de vivre dignement et de trouver sa place dans notre société.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles de l'association VISTA,
Voici en quelques lignes l'esprit du contrat moral du bénévolat au sein de notre association.

L'origine latine du mot pourrait suffire à définir le bénévolat : "Volo" : je veux, "bene" : bien. Le bénévolat est donc une démarche personnelle basée sur l'engagement.

Mais en intitulant ce feuillet "contrat de bénévolat" et non "charte du bénévole", il s'agit bien pour nous de montrer que l'engagement, ou plutôt les engagements, ne concernent pas le bénévole uniquement, mais également l'association VISTA. En effet, les actes et paroles du bénévole, tout comme ceux de l'association, participent au renforcement du lien social. Porteur, par ailleurs, d'un lien au sein même de l'association, le bénévole doit donc se sentir soutenu.

C'est pourquoi, l'association VISTA s'engage :

- A accueillir le bénévole, lui présenter l'association, à l'informer sur ses projets associatifs et de ses valeurs à défendre la dignité de tous.
- A confier au bénévole une tâche tenant compte de ses goûts et aptitudes, à redéfinir régulièrement son intervention avec lui, à l'écouter, à prendre en compte ses idées...,
- A lui apporter le soutien nécessaire : accompagnement, formations éventuelles, réunions...,

A lui apporter les moyens matériels nécessaires :

- ✓ Mise en place d'animations, activités et ou formations
- ✓ Remboursement des frais de déplacements (voir notices jointes).
- ✓ Assurance pour les activités associatives (par le biais de l'adhésion.)

La Commission « bénévolat » des administrateurs représente à ce titre un interlocuteur privilégié pour le bénévole dont voici les coordonnées : benevoles@associationvista.fr

En contrepartie, le bénévole s'engage :

- Vis-à-vis de l'association : à adhérer au projet associatif, à respecter ses valeurs, à intervenir de son plein gré sans contrepartie et de manière totalement gratuite. Une cotisation est demandée, en tant que symbole de l'implication dans la vie de l'association et lui permet d'être couvert par l'assurance de l'association VISTA.
- Vis-à-vis des biens : à les réserver à l'usage exclusif pour les missions et les actions qui lui sont proposées par l'association.
- Vis-à-vis de l'équipe professionnelle : à intervenir en complémentarité. Il doit ainsi veiller à toujours respecter le travail du salarié et à intervenir sous la responsabilité du chef de service ou de son représentant. Sans prendre la place du salarié, il peut apporter un accompagnement nouveau, en fonction de ses goûts, spécialités ou hobbies. Plus qu'une présence fréquente et régulière, son engagement implique, un respect de la parole donnée et une démarche désintéressée.
- Vis-à-vis des personnes accueillies ou rencontrées à les respecter : réserve, discrétion, écoute simple, valorisation des personnes sans chercher à imposer « ses solutions ». Le bénévole n'a pas d'obligation de réussite, seule sa responsabilité morale est engagée. En toute circonstance, il doit faire preuve de neutralité, d'absence de prosélytisme et sans signe d'appartenance à quelque obédience que ce soit.
- En cas de manquement aux engagements pris par le bénévole et dûment constatés, le Conseil d'Administration sera saisi et prendra la décision qui convient à celui-ci, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat.

Si l'action du bénévole devait être résumée par quelques mots, ils pourraient être ceux-ci :

Ecoute, respect, discrétion, engagement, gratuité

MERCI

Nom Prénom

Adresse

Tel :

Mail

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le

Le Bénévole,

Le représentant de VISTA,